

 <p>collecte & valorisation des déchets</p>	<h1>ENGAGEMENT DE NON MELANGE</h1>	<p>Date : 2023 Émetteur : CB</p>
--	------------------------------------	--------------------------------------

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR / DETENTEUR

Raison sociale :	
Adresse :	
Tel. :	
Fax. :	
e-mail. :	
Contact :	

IDENTIFICATION DU DECHET

Désignation du déchet :	Amiante fibrociment
Code déchet décret n°2005-540 :	170605*
Département d'origine du déchet :	69
Processus de production du déchet :	
Quantité :	
Conditionnement :	Big bag floqué amiante
Aspect :	Solide
Livraison :	

IDENTIFICATION DU CHANTIER

Adresse :	
Entreprise de travaux éventuelle :	
Contact entreprise de travaux :	

RESPONSABILITE DU PRODUCTEUR / DETENTEUR

Pour des règles d'hygiène et de sécurité, notre personnel n'est pas autorisé à ouvrir les doubles sacs contenant les déchets d'amiante.

C'est pourquoi nous demandons à tout producteur de ce type de déchet un engagement de « non mélange » de ces déchets amiantifères liés avec d'autres déchets industriels ni même avec d'autres déchets amiantifère friables.

Le **producteur ou le détenteur** soussigné :

- **certifie** avoir connaissance de sa responsabilité au titre du code de l'Environnement Livre V, Titre IV « Prévention des Pollutions, des Risques et des Nuisances » - « Déchets » (ex loi du 15 juillet 1975) et **s'engage** à procurer toute information utile à la bonne élimination de son déchet ;
- **s'engage** à porter à la connaissance des partenaires du circuit d'élimination tout changement qui interviendrait sur le déchet modifiant les indications stipulées sur cette présente fiche ;
- **certifie** qu'il s'agit de déchets d'amiante lié

Le :

A :

Nom et fonction du responsable :

Signature et cachet du producteur ou détenteur :